



Image: Mohammad Al-Arief / Banque mondiale



LE CENTRE D'EXCELLENCE
sur les systèmes ESEC

CENTRE OF EXCELLENCE
for CRVS Systems

Appel d'expressions d'intérêt d'experts des domaines de l'enregistrement de l'état civil, de la technologie de l'information, de la santé publique, des statistiques, du droit et de changement de comportements et social relatifs au renforcement des systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil

CONTEXTE

L'enregistrement systématique des faits d'état civil (c'est-à-dire les naissances, les décès, les causes de décès, les mariages et les divorces) joue un rôle primordial dans l'amélioration de la santé reproductive, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent (SRMNEA). Les statistiques découlant de l'enregistrement des faits d'état civil deviennent de précieuses évidences et offrent aux responsables des politiques les connaissances dont ils ont besoin pour étudier les circonstances ayant mené au décès de chaque mère et enfant, pour déterminer les facteurs de risque évitables et pour prendre des mesures, s'il y a lieu. Même s'ils sont essentiels, de tels systèmes d'information sont inexistant dans de nombreux pays. Au niveau global, on estime qu'un tiers des naissances et deux tiers des décès ne sont pas enregistrés ou sont certifiés de manière erronée. Selon les **données d'identification pour le développement (ID4D)** de la Banque mondiale, 1,5 milliard de personnes ne sont pas enregistrées à l'état civil. Quelque 140 millions d'enfants de moins de cinq ans dont la naissance n'a pas été enregistrée vivent en Afrique et en Asie du Sud.

LE CENTRE D'EXCELLENCE SUR LES SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ET DE STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL

Financé par Affaires mondiales Canada et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et hébergé au sein du CRDI, le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil est un pôle global qui appuie activement les efforts nationaux visant à développer, renforcer et étendre à grande échelle les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC). Son rôle est de faciliter l'accès à l'assistance technique, aux normes et outils existant au niveau mondiale, aux évidences et aux bonnes pratiques. Le Centre d'excellence collabore étroitement avec le **Mécanisme de financement mondial**, une importante plateforme de financement de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030), du Secrétaire général des Nations Unies. Pour de plus amples renseignements sur le Centre d'excellence, veuillez consulter [notre site Web](#).

OBJET DU RÉPERTOIRE

Dans le but d'aider les pays à obtenir de l'expertise et de l'assistance technique afin qu'ils puissent renforcer les systèmes ESEC, le Centre d'excellence invite les professionnels possédant de l'expertise en matière d'ESEC ou dans des disciplines connexes, à s'inscrire au répertoire d'experts.

Le Centre d'excellence, des parties prenantes dans divers pays et d'autres partenaires mondiaux pourraient faire appel aux experts inscrits au répertoire afin de fournir conseils techniques ou leur offrir des occasions de recherche, de renforcement des capacités ou de consultation.

POURQUOI S'INSCRIRE / POSTULER ?

En tant qu'expert technique, vous contribuerez au renforcement méthodique des systèmes ESEC dans des pays en voie de développement. De meilleurs systèmes ESEC contribuent directement à la bonne gouvernance, aux statistiques nécessaires pour un tiers des **indicateurs des objectifs de développement durable (ODD)** et, par conséquent, à l'amélioration de la santé reproductive, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, et de l'adolescent (SRMNEA). Un expert technique peut notamment contribuer à:



- évaluer, planifier et surveiller les systèmes ESEC;
- renforcer la coordination intersectorielle;
- cartographier et examiner les processus administratifs;
- numérisation et informatisation;
- produire des rapports sur les statistiques de l'état civil;
- contribuer aux projets d'enregistrement;
- ESEC dans les contextes fragiles;
- comprendre et faciliter les changements comportementaux et socio-culturels liés aux systèmes ESEC.

CONFIDENTIALITÉ ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS

Le répertoire d'experts sera une base de données électronique hébergée par le Centre d'excellence. Afin de protéger la confidentialité et les renseignements des experts inscrits, le répertoire ne sera pas public ni consultable en ligne. Le Centre d'excellence établira la norme de service relative au répertoire et les moyens qu'auront les parties prenantes, à l'échelle des pays, des régions et du monde, d'accéder aux services des experts inscrits au répertoire. Dans tous les cas, les experts inscrits au répertoire devront consentir à la transmission de leurs renseignements aux parties prenantes demandant leur expertise. Le Centre d'excellence se déchargera de toute responsabilité pour toute entente conclue entre des parties prenantes et des experts inscrits au répertoire. Le formulaire de demande comprend une politique détaillée sur la confidentialité et le consentement.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Les experts techniques qui le souhaitent peuvent présenter une demande en ligne par l'intermédiaire du [portail de demande d'inscription au répertoire des experts](#).

Date limite pour la présentation d'une demande Les demandes doivent parvenir le 30 juin 2017 au plus tard.

QUALIFICATIONS DES CANDIDATS RETENUS

1. Études Diplôme d'études supérieures dans leur domaine d'expertise (droit, sciences sociales, TI, santé publique, statistiques, gestion, communication, etc.) ou dans une autre discipline pertinente. Une expérience professionnelle de cinq ans peut remplacer le diplôme d'études supérieures.
2. **Expérience professionnelle**
 - Expert junior: trois à cinq ans d'expérience professionnelle à l'échelle nationale, régionale ou internationale dans une ou plusieurs des disciplines susmentionnées.
 - Expert principal/senior: sept à dix ans d'expérience professionnelle à l'échelle nationale, régionale ou internationale dans l'une ou l'autre des disciplines susmentionnées.
 - L'expérience dans un pays en voie de développement constituera un atout important.
3. **Une expérience ou une connaissance des agences de l'ONU**, particulièrement l'UNICEF, l'OMS, le FNUAP, le PNUD et les Commissions économiques et sociales est souhaitable et constituerait un atout.
4. **Compétence linguistique.** La maîtrise de l'anglais ou du français est obligatoire pour toute affectation ou tout contrat. La maîtrise d'autres langues, particulièrement les langues de l'ONU ou la langue du lieu d'affectation constituera un atout.

COMPÉTENCES ET PROFILS PRIORITAIRES DES EXPERTS DU RÉPERTOIRE

Les professionnels qui possèdent une vaste expérience du fonctionnement (ou de l'élaboration de politiques en la matière) des systèmes d'enregistrement de l'état civil et de programmes d'identification, de registres uniques ou des registres des électeurs, acquise dans des postes supérieurs au sein du gouvernement ou du milieu universitaire, et des compétences dans les six domaines spécialisés suivants sont invités à s'inscrire au répertoire des experts.



1. Expertise technique dans le domaine de l'enregistrement à l'état civil

Les candidats admissibles possèdent de l'expérience de l'enregistrement à l'état civil, de l'administration publique, de la décentralisation, et de la modernisation et de la réforme des systèmes. Une expérience du fonctionnement et de la gestion des systèmes d'enregistrement de l'état civil est très souhaitable.

2. Expertise technique dans le domaine des statistiques

Les statisticiens admissibles possèdent de l'expérience de l'évaluation, de la planification, de la surveillance et du renforcement de la coordination dans les systèmes ESEC et dans d'autres systèmes de données. Une expérience de l'élaboration ou de l'utilisation d'outils de collecte et d'analyse de données aux fins de la déclaration des statistiques de l'état civil, des statistiques administratives, des enquêtes auprès des ménages, et de l'analyse démographique des données sur la mortalité et la fertilité est souhaitable.

3. Expertise technique dans le domaine juridique, en particulier dans l'analyse et la rédaction de lois

Les experts juridiques admissibles devraient pouvoir appuyer un processus de modernisation des cadres juridiques d'ESEC à l'échelle nationale. Ils devraient posséder une expérience de la révision, de l'analyse et de la rédaction de corpus législatifs, les lois, les règlements et les directives se rapportant à l'ESEC étant fréquemment requis. Ils doivent avoir une excellente connaissance des directives internationales sur les droits de la personne, de la protection de la confidentialité et des données personnelles, de la situation des réfugiés, des migrants et des déplacés internes.

4. Expertise technique dans le domaine de la gestion d'activités de grande envergure dont, entre autres, l'enregistrement mobile massif, les élections, le recensement, les enquêtes nationales, et l'identification

Les experts admissibles devront appuyer des processus de planification stratégique et fonctionnelle et formuler des conseils aux fins du développement organisationnel et institutionnel. Ils devraient en outre posséder d'excellentes connaissances des bonnes pratiques de gestion des projets, des processus administratifs et de la prestation des services.

5. Expertise technique dans le domaine de la numérisation

Les experts en numérisation admissibles devraient pouvoir concevoir des systèmes de TI et des solutions novatrices en phase avec les exigences fonctionnelles des systèmes ESEC. Ils devraient en outre posséder des connaissances techniques dans un ou plusieurs des domaines suivants : la cartographie et l'analyse des processus administratifs, le développement, la conception et la gestion de logiciels et de bases de données, la conception et la gestion de l'infrastructure de TI, l'intégration et l'interopérabilité des systèmes, la technologie mobile et la biométrie.

6. Expertise technique dans le domaine de la communication, mobilisation sociale, changements sociaux et comportementaux

Les candidats admissibles possèdent de l'expérience des sciences sociales, de l'anthropologie culturelle et de la communication pour le développement. Cela comprend notamment la recherche socio-culturelle, l'élaboration de stratégies de communication pour le changement de comportements et social basées sur les évidences afin de créer la demande pour les services, le développement d'outils de communication et, le cas échéant, la gestion de programme.

7. Expertise technique dans le domaine de la santé publique

Les experts admissibles du secteur de la santé publique doivent posséder une expérience et des connaissances solides en matière de santé reproductive, de la mère, de l'enfant et de l'adolescent, de suivi et d'évaluation, des processus d'enregistrement des naissances et des décès, y compris des formulaires internationaux d'enregistrement de tels faits et des systèmes informatisés de santé.

